

## **Comité des normes de l'OMPI (CWS)**

**Dixième session**  
**Genève, 21 – 25 novembre 2022**

### **RAPPORT DE L'ÉQUIPE D'EXPERTS CHARGÉE DE LA CHAÎNE DE BLOCS (TACHE N° 59)**

*Document établi par le Bureau international*

#### **INTRODUCTION**

1. À sa sixième session tenue en 2018, le Comité des normes de l'OMPI (CWS) a créé la tâche n° 59, constitué l'Équipe d'experts chargée de la chaîne de blocs pour mettre en œuvre cette tâche et désigné les délégations de l'Australie et de la Fédération de Russie en tant que coresponsables de la nouvelle équipe d'experts (voir les paragraphes 33 à 35 du document CWS/6/34). L'Équipe d'experts chargée de la chaîne de blocs a présenté un rapport sur ses activités au CWS lors de ses septième, huitième et neuvième sessions.

2. L'équipe d'experts a poursuivi ses travaux au titre de la description de la tâche n° 59, qui a été révisée à la septième session du CWS, et de l'énoncé approuvé du champ d'application de la nouvelle norme sur la chaîne de blocs en matière de propriété intellectuelle, comme suit :

#### Description de la tâche n° 59 :

- étudier la possibilité d'utiliser la technologie de la chaîne de blocs dans les procédures d'octroi de la protection des droits de propriété intellectuelle et de traitement des informations concernant les objets de propriété intellectuelle et leur utilisation;
- recueillir des informations sur les progrès accomplis par les offices de propriété intellectuelle dans l'utilisation de la chaîne de blocs et l'expérience acquise en la matière, évaluer les normes applicables à la chaîne de blocs en vigueur dans le secteur privé et examiner le bien-fondé et l'applicabilité aux offices de propriété intellectuelle;

- élaborer des modèles de référence concernant l'utilisation de la chaîne de blocs dans le domaine de la propriété intellectuelle, y compris des principes directeurs, des pratiques communes et l'utilisation de la terminologie à l'appui de la collaboration, des projets conjoints et de la validation; et
- établir une proposition de norme de l'OMPI visant à appuyer l'application potentielle de la chaîne de blocs dans l'écosystème de la propriété intellectuelle.

Énoncé du champ d'application de la norme :

“Cette norme vise à donner des orientations aux offices de propriété intellectuelle et aux autres organisations devant gérer, stocker, traiter, échanger et diffuser des données de propriété intellectuelle en utilisant la chaîne de blocs. Grâce à l'utilisation de cette norme, la mise en œuvre de la chaîne de blocs pourrait être simplifiée et accélérée et s'effectuer de manière interopérable dans l'écosystème de la propriété intellectuelle.”

(Voir le paragraphe 3 du document CWS/9/7.)

3. Le CWS a noté que l'Équipe d'experts chargée de la chaîne de blocs a convenu des quatre sous-tâches ci-après, sous la direction du Bureau international, d'IP Australia et de Rospatent, respectivement :

- la réglementation, axée sur l'étude de l'harmonisation des cadres réglementaires (sous la direction du Bureau international);
- la gouvernance, axée sur la compatibilité entre les structures de gouvernance des chaînes de bloc en vue de favoriser l'interopérabilité entre les solutions reposant sur les chaînes de blocs (sous la direction du Bureau international);
- les normes techniques, axées sur l'établissement de normes techniques communes, en particulier la normalisation technique de la technologie de la chaîne de blocs au sein de l'écosystème de la propriété intellectuelle (sous la direction de Rospatent); et
- les possibilités d'utilisation, axées sur la collecte d'exemples d'utilisation potentielle de la chaîne de blocs, en décrivant ses avantages (sous la direction d'IP Australia).

(Voir le paragraphe 6 du document CWS/9/7.)

4. Le CWS a également indiqué que l'équipe d'experts avait discuté des modèles de partenariat public-privé et envisagé d'ouvrir un autre cadre de discussion en tenant compte des nombreux avantages que présente le travail en collaboration avec le secteur privé, les universités et les organisations non gouvernementales (voir le paragraphe 7 du document CWS/9/7).

5. L'équipe d'experts a fait état de l'avancement des travaux sur l'élaboration d'une nouvelle norme sur la chaîne de blocs, visant à fournir une terminologie et des définitions standard, des orientations sur les questions de configuration de haut niveau et les domaines de développement de la chaîne de blocs afin de rendre ce système durable (voir le paragraphe 13 du document CWS/9/7.)

6. Le CWS a indiqué que l'Équipe d'experts chargée de la chaîne de blocs a participé au [webinaire de l'OMPI sur la chaîne de blocs et son application aux données en matière de propriété intellectuelle](#) organisé par le Bureau international en 2021. Ce webinaire expliquait les objectifs et la portée du livre blanc et examinait les possibilités d'utilisation de la chaîne de blocs dans le domaine de la propriété intellectuelle indiquées en détail dans le livre blanc. Ce webinaire présentait également le projet de texte de la nouvelle norme proposée en vue de

recueillir les opinions et les contributions d'un public plus large (voir le paragraphe 12 du document CWS/9/7.)

#### RAPPORT SUR L'ETAT D'AVANCEMENT DES TRAVAUX

7. Le Bureau international a publié le document intitulé "Chaîne de blocs et écosystèmes de la propriété intellectuelle : un livre blanc de l'OMPI" en février 2022 sur le site Web de l'OMPI à l'adresse : <https://www.wipo.int/cws/fr/blockchain-and-ip.html>, auquel l'Équipe d'experts chargée de la chaîne de blocs a contribué. Ce livre blanc explorait les applications potentielles et les opportunités offertes par la chaîne de bloc pour les écosystèmes de propriété intellectuelle. Il recensait également les enjeux et les questions à prendre en considération pour déterminer la faisabilité et la justification économique de l'utilisation de ces technologies dans l'intérêt de l'ensemble des parties prenantes de la propriété intellectuelle. Ce livre blanc devrait aider les offices de propriété intellectuelle et les autres parties intéressées à élaborer leurs orientations stratégiques et à prendre leurs décisions concernant l'adoption de la chaîne de blocs dans leurs entreprises, ainsi qu'informer la poursuite des discussions et de la collaboration entre les parties intéressées. Ce livre blanc montre que les principales questions à prendre en considération concernant l'utilisation de la chaîne de blocs dans les écosystèmes de propriété intellectuelle sont les normes techniques, le cadre réglementaire, la gouvernance du réseau de chaînes de blocs et le renforcement des capacités.

8. En tant que responsable des deux sous-tâches, à savoir celle sur l'interopérabilité en matière de gouvernance et celle sur l'interopérabilité en matière de réglementation, susmentionnées au paragraphe 3, le Bureau international a établi un projet de document de travail intitulé "Analyse de la loi type de la CNUDCI sur les documents transférables électroniques pour les utilisations de la chaîne de blocs dans les écosystèmes de propriété intellectuelle" pour examen par l'Équipe d'experts chargée de la chaîne de blocs. Plusieurs membres de l'équipe d'experts ont formulé des observations. Au moment de l'élaboration du présent document, le Bureau international tenait compte de ces observations dans l'établissement du projet révisé de ce document. Le Bureau international est également en train d'élaborer un document sur la gouvernance pour examen par l'Équipe d'experts chargée de la chaîne de blocs.

*9. Le CWS est invité à prendre note du contenu du présent document.*

[Fin du document]